



Conseil général du 11 mars 2019

Question concernant la 5G

Ces temps-ci, on parle beaucoup de changement de climat et de santé publique.

Voici une problématique qui touche à ces 2 aspects : il s'agit de la 5G.

Au niveau environnemental, vous le savez sûrement, internet consomme énormément d'énergie : cela correspond à 10 voire 15 % de l'énergie produite à partir... du nucléaire ou du charbon !

Savez-vous aussi que, actuellement déjà, internet génère dans le monde plus de gaz à effet de serre que tout le trafic aérien ? On peut penser alors que la 5G entraînera une nouvelle surconsommation, en particulier d'objets connectés (fabriqués avec des composants rares, polluants et non-recyclables) et cela au dépend d'objets qui seraient encore fonctionnels !

Au niveau de la santé, on sait que les rayons non-ionisants perturbent les fonctions biologiques: stress, maux de tête, difficulté de concentration, problème de mémoire... Un émetteur wi-fi peut perturber ces fonctions biologiques jusqu'à 20m sans obstacle et jusqu'à 10m en habitation. Selon l'expérience actuelle, un objet connecté peut perturber ces fonctions jusqu'à une distance de 3 à 5 m en habitation!

Nos questions sont les suivantes :

- Est-ce que la commune est au courant des futures installations et antennes qui seraient implantées pour la 5G sur le territoire communal ?
- Est-elle consultée ? En sachant que Laurent Favre a déclaré au Grand Conseil qu'il appartenait aux communes d'autoriser ou non l'installation de nouvelles antennes !
- Peut-on laisser faire, comme si on savait rien ?

Pour le groupe des Verts : Pierrine Perret